

Date de publication : **05/08/2025**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Loïc LOHEZIC, responsable du pôle back office marché en charge de l'intérim de la direction du pôle middle-office portefeuille de marché, du 8 août au 1^{er} septembre 2025 inclus, à l'effet de réaliser et de signer les actes listés ci-dessous et relatifs à l'exercice des attributions du pôle middle-office portefeuille de marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié :

- La certification des copies conformes à l'original ;
- Les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de service rendues par l'AFD ;
- Les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ou pour lesquels l'AFD a reçu un mandat de gestion.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2025
En un exemplaire original

Le directeur général
Rémy RIOUX